

Strasbourg, le 7 mars 2016

**Ministre de la Justice et des Droits humains
a/s Amnesty International Burkina Faso
08 Av. Houari Boumedienne,
Ouagadougou 08 BP 11344,
Burkina Faso**

Monsieur le Ministre,

Votre pays présente l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde. À l'âge de 19 ans, la majorité des filles est mariée et presque la moitié d'entre elles a déjà au moins un enfant. Triste résultat d'une pratique massive des mariages précoces et forcés (pourtant interdits par la législation) et du très faible taux d'utilisation de la contraception féminine (l'un des plus faibles au monde).

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International je vous demande de lever les obstacles à la contraception, de faire appliquer les lois nationales et les obligations internationales qui interdisent le mariage précoce et forcé et d'en protéger les victimes. Vous devez sensibiliser la population à l'interdiction du mariage précoce et forcé et diffuser de l'information sur la santé sexuelle et aux services qui y sont liés. Les femmes et les filles du Burkina Faso ont le droit de choisir si elles veulent des enfants, quand et combien. Pour ce faire l'accès à la contraception devrait leur être facilité.

Dans l'attente je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom :
Adresse :

Signature :

c/o Ambassade du Burkina Faso, 159 Boulevard Haussmann, 75008 Paris